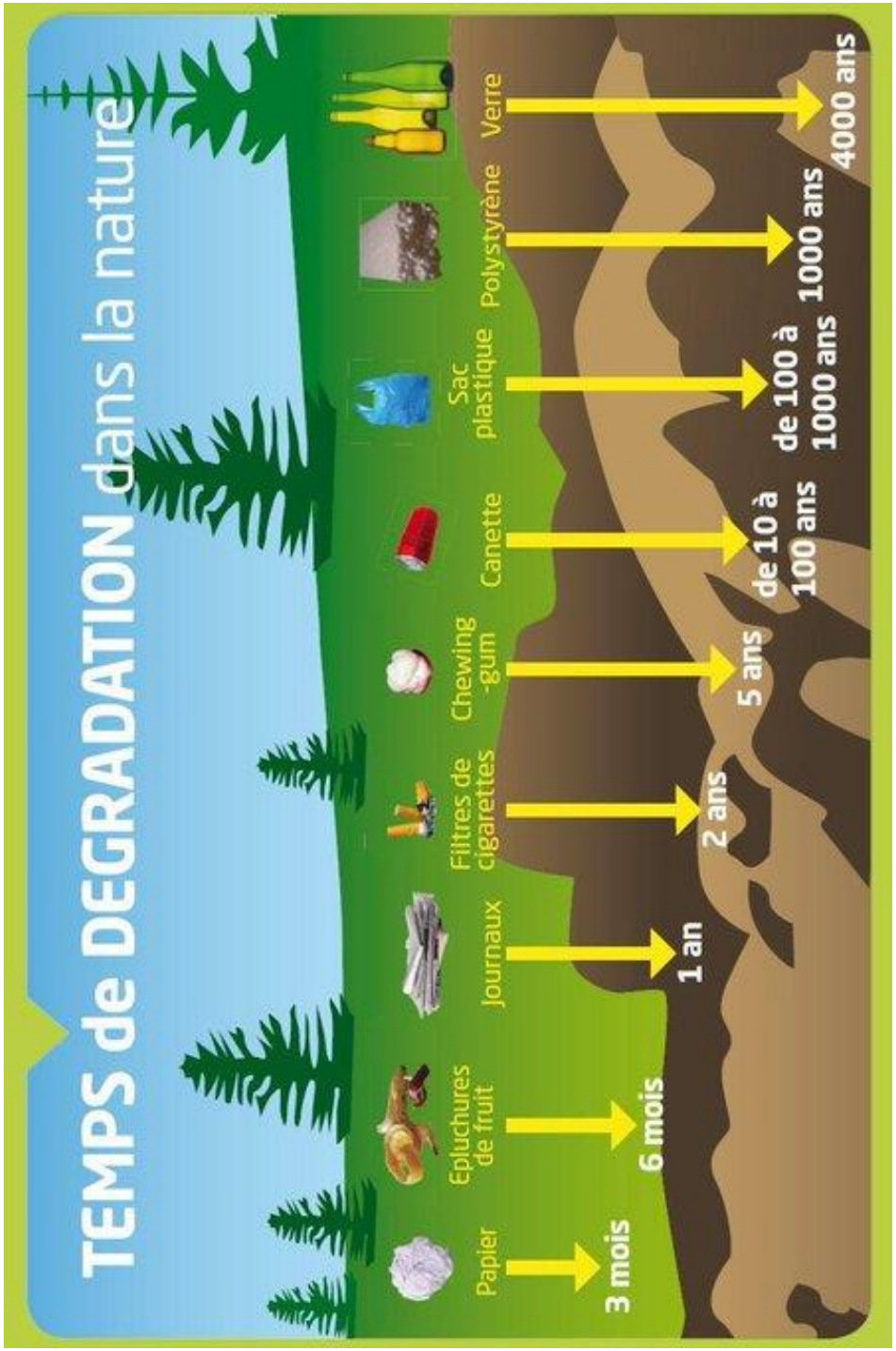

Bilan du ramassage :

Commune : Date :

Nbre de participants :

Type de déchets	Volume/poids approximatif
Ordures ménagères	..... Kg
Verres	..... Kg
Emballages	..... Kg
Papiers	..... Kg
Mégots de cigarettes	..... Kg
	..... (Nombre)
Autres (précisez) :	
.....	..... Kg
.....	..... Kg
.....	..... Kg
.....	..... Kg
.....	..... Kg
.....	..... Kg

Consignes de tri des déchets lors de l'opération de ramassage :

- Emballages métalliques, flacons et bouteilles plastiques, briques alimentaires : colonne emballage jaune
- Pots, bouteilles et bocaux : colonne à verre verte
- Papiers et cartons mouillés ou sales, autres déchets (mégots, sacs et films plastiques, barquettes plastiques….) : ordures ménagères.
- Produits dangereux à regrouper à part.

Attention à la qualité du déchet :
Un déchet trop souillé, même recyclable, n'ira pas dans les conteneurs de tri (sauf le verre et le métal).

Les déchets remplis n'iront pas non plus dans les conteneurs (canette, bouteilles plastique et verre, briques alimentaires….)

Consignes de sécurité

- Malgré l'utilisation de gants, nous vous recommandons d'être extrêmement prudent lors du ramassage des déchets, afin de ne pas vous blesser.
- Le port d'un équipement haute visibilité (gilet, bandes réfléchissantes…) est recommandé à proximité ou sur la voirie.
- Après le ramassage, même avec le port des gants, pensez à vous laver les mains ou à défaut, à les désinfecter avec une solution hydro alcoolique.
- Pour les déchets trop lourds, difficiles d'accès ou dangereux, adressez-vous aux organisateurs.
- Soyez attentif aux autres.

Smidom
Veyle Saône

Les consignes de tri au Point d'Apport Volontaire